

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2026/17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 17 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Pierre LAULAGNET maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Michel PREVOST doyen d'âge.

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 19 - En exercice : 19 - Présents : 16
Votants : 19

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : Abstention : 4

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Sonia LUCAS, Jérôme MERCOYROL, Sarah MARION, Philippe EUVRARD, Bala BOUAZZA, Jonas MOUDDEN, Jocelyn GAUTHIER, Claude BROTONS.

Excusé(e)s : Catherine LEYNON a donné procuration à Carole THOMAS
Marie-Odile ROUX-GUIGON a donné procuration à Pierre LAULAGNET
Elodie SAPIN a donné procuration à Jonas MOUDDEN

Absent(e)s :

Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Election du Maire.

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 007-210700050-20260323-202617-DE



VU le Conde général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7,

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération,

Après le bon déroulé des opérations de vote le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins: 19.

À déduire bulletins blancs : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BOUNIARD Philippe...15 voix, quinze voix

Le Conseil municipal vu les résultats ci-dessus :

ELIT Monsieur Philippe BOUNIARD Maire de la Commune d'Alba-la-Romaine,

INSTALLE Monsieur Philippe BOUNIARD en qualité de Maire de la Commune d'Alba-la-Romaine,

AUTORISE Monsieur Philippe BOUNIARD à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21/03/2026.

La Secrétaire de séance,
Carole THOMAS

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 23/03/2026
Le Président de Séance,
Michel PREVOST.

